

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DÔM QUANTALYS 60 Part : FR0010313734

DÔM FINANCE

L'OPCVM relève de la Directive européenne 2009/65/CE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds a pour objectif de sur performer l'indicateur de référence composé à 30% de l'€STR, 40% de l'EuroMTS 5-7 ans et à 30% de l'indice Dow Jones Eurostoxx 50 par une répartition des investissements entre les marchés d'actions (à hauteur de 30% de l'actif net minimum) et les marchés d'obligations et autres titres de créance (à hauteur de 40% de l'actif net minimum). L'indicateur composé à 30% de l'€STR, 40% de l'EuroMTS 5-7 ans et à 30% de l'indice Dow Jones Eurostoxx 50 peut constituer un élément de comparaison a posteriori de la performance. Cependant, à tout moment, la composition du fonds pourra ne pas refléter celle de l'indicateur, afin de rester en adéquation avec son objectif de gestion. L'indice €STR (Euro Short Term Rate) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne. L'indice EuroMTS 5-7 ans est un panier composé d'emprunts émis par les Etats de la zone euro dont l'échéance est comprise entre 5 ans et 7 ans calculés coupons réinvestis. L'indice Dow Jones Eurostoxx 50 est un indice de référence homogène représentatif des grandes valeurs européennes. Il est constitué de 50 valeurs européennes sélectionnées parmi les pays de la zone Euro et s'entend dividendes réinvestis.

Le fonds DÔM QUANTALYS 60 a recours à la multigestion, approche qui consiste à rechercher les OPCVM et/ou FIA qui montrent leur capacité à générer une surperformance, de manière récurrente, par rapport à leurs pairs.. La première partie de la sélection des fonds se fonde sur une analyse statistique comparative fournis par QUANTALYS France, société spécialisée en notation d'OPC

Les deux objectifs majeurs de la multigestion active mise en œuvre dans DÔM QUANTALYS 60 sont : La diversification des risques par la sélection d'une pluralité de gestionnaires et de techniques élaborées de gestions utilisées Une modélisation simple de construction de portefeuille pour le suivi de l'efficience globale en termes de couple rendement - risque. Ainsi, le fonds DÔM QUANTALYS 60 pourra investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM dont 30% en FIA de toutes capitalisations et de toutes zones géographiques , gérés par la société de gestion DÔM Finance ou par une société de gestion externe, agréée par l'AMF. Le fonds DÔM QUANTALYS 60 pourra investir dans des OPC libellés en Euros investis principalement en actions, obligations, TCN et produits monétaires des pays de l'OCDE et de toute zone géographique. Le gérant pourra investir dans des titres en direct : obligations ou actions, libellées en Euros, sur tous les secteurs d'activité, sans distinction de taille de capitalisation. Le fonds est principalement investi sur des OPC ou titres libellés en Euros.

Le fonds peut par ailleurs investir, directement ou au travers d'autres OPCVM et/ou FIA, dans des titres convertibles ou échangeables jusqu'à 20% maximum de l'actif. Le fonds prend des positions directionnelles en fonction des anticipations de la société de gestion sur l'orientation des marchés européens d'obligations et d'actions ainsi que des éléments fournis par QUANTALYS France Cette stratégie, principale source de valeur ajoutée du fonds, se traduit par des surexpositions ou des sous-expositions aux marchés d'obligations et d'actions plus ou moins importantes afin d'optimiser l'allocation du fonds en fonction de l'évolution des marchés concernés. La construction dynamique du portefeuille sous contraintes s'élabore à partir : D'une analyse des décorrélation entre les fonds, D'un suivi de la volatilité globale de l'allocation, D'une analyse statistique de l'allocation par back-testing.

Une fois l'exposition du fonds, sur les marchés actions et les marchés d'obligations, optimisée, sous les contraintes de gestion retenues par classes d'actifs, en fonction des conditions de marché, le gérant cherche à maximiser le rendement de chacune des classes d'actifs représentée en ayant recours à la diversification, au travers d'OPC sélectionnés pour leurs opportunités de performances. Le processus de sélection de fonds réalisé par les gérants de DÔM FINANCE vise à sélectionner les meilleurs OPC en évaluant leur potentiel de performance et de stabilité. A partir d'un univers de référence, large et hétérogène, un « univers investissable d'OPCVM et/ou FIA » est construit par l'application de critères de rejet fournis par Quantalys. Les OPCVM et/ou FIA retenus font l'objet d'un classement par stratégies comparables, et soumis à une étude approfondie, quantitative et qualitative.

Au travers de ces filtres, les gérants dev DÔM QUANTALYS 60 identifient les fonds qui leur semblent présenter le meilleur potentiel. Les analyses quantitatives sont réalisées sur la base d'une modélisation interne à DÔM FINANCE, en fonction de données actuelles et passées : Actifs sous gestion/Performance/Risque absolu et risque relatif, mesurés au travers d'éléments tels que volatilité, convexité, ratio de Sharpe, ... Les analyses qualitatives sont menées au travers de rencontres avec les équipes de gestion, et par une forme simplifiée de « due diligence ». Les principaux éléments pris en compte sont : L'environnement de la société de gestion, La philosophie d'investissement et l'éthique de fonctionnement de la société de gestion, Le track record du gérant du fonds et stabilité de l'équipe, Le processus d'investissement spécifique du fonds considéré, La politique de risk management et de contrôle des risques, La qualité de la communication : relation et information de la clientèle institutionnelle, La sécurité de la chaîne de gestion : dépositaire, conservateur, et le cas échéant, « prime broker ». Dans un objectif de meilleur contrôle des risques, les gérants d'ALCIS PROFIL 60 ont listé les cas pour lesquels le fonds est mis sous surveillance pour trois mois minimum et sort donc provisoirement de l'« univers investissable d'OPCVM et/ou FIA » : Changements importants dans la gestion de l' OPCVM sans avertissement préalable de DÔM FINANCE, ou avec avertissement tardif. Départ du gérant non communiqué à DÔM FINANCE, Forte dégradation de la qualité des contacts avec le gérant de L'OPCVM et/ou OPCVM, Problèmes opérationnels récurrents, sans information ou explication auprès de DÔM FINANCE. L'objectif est d'intégrer de façon systématique dans la gestion du FCP les critères extra-financiers de manière à impacter au même titre que l'analyse financière la sélection de valeurs au sein de l'univers d'investissement de départ. Ces critères sont regroupés sous différents thèmes tels que le changement climatique, l'utilisation des ressources naturelles, la pollution et le traitement des déchets, les opportunités environnementales, le capital humain, les parties prenantes, ainsi que la gouvernance et le comportement de l'entreprise. Cette analyse comporte une limite : il s'agit du parti pris dans la sélection et l'interprétation des critères de notation par le gestionnaire, ainsi que le taux de couverture sur les notations ESG qui se doit d'être durablement supérieur à 90%.

Ce FCP s'attache à retenir les meilleurs émetteurs au sein de leur propre industrie d'un point de vue extra-financier (approche « best in class »). Cette méthodologie d'analyse permet d'éviter tout biais sectoriel. Le compartiment applique deux filtres extra-financiers successifs lors de la sélection de valeurs, après avoir procédé aux exclusions de secteurs controversés. Ces notations extra-financières sont calculées en interne par un processus rigoureux utilisant plusieurs bases de données (cf. code de transparence), l'engagement actionnarial faisant partie intégrante du processus d'investissement dont la politique et les rapports sont disponibles sur le site internet de Dôm Finance. Autres informations :

L'équipe de gestion tient compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement mais de façon non prépondérante. Les décisions d'investissement prises peuvent donc ne pas être conformes aux critères ESG.

Affectation du résultat : Capitalisation intégrale des revenus

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 5 ans

« Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date ».

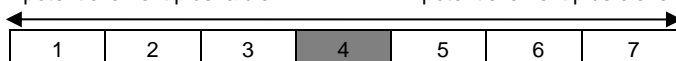
Conditions de souscription et de rachat :

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées jusqu' à 15 heures auprès du dépositaire et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué à J + 3. La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la bourse de Paris (calendrier officiel : EURONEXT). La valeur d'origine de la part est fixée à 100 euros. Montant minimum de souscription initial : 1 dix-millième de part Montant minimum de souscription ultérieur : 1 dix-millième de part

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques (5 ans) en matière de volatilité du fonds (inférieure à 10%).

Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle de l' OPCVM sur une période de 5 ans, Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication cible du profil de risque futur de l' OPCVM.

- La catégorie de risque associé à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risques.
- L' OPCVM n'est pas garanti en capital.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque en capital : Le OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni protection
Risque de gestion discrétionnaire : la gestion du FCP est basée sur les anticipations de l'évolution des divers marchés et il existe un risque que le FCP ne soit pas investi en permanence sur les marchés les plus performants
Risque actions : la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM.
Risque de taux : correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative de l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2.5% TTC maximum
FRAIS DE SORTIE	2.5% TTC maximum
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	3.95%
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	Néant

(1) Indice de référence : 30% de l'€STR, 40% de l'EuroMTS 5-7 ans et à 30% de l'indice Dow Jones Eurostoxx 50.

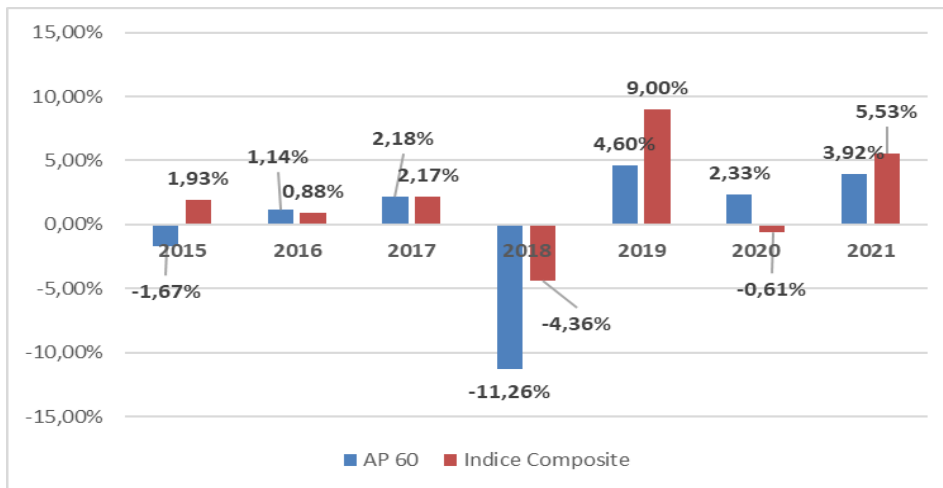
Les performances du fonds sont calculées coupon net réinvestis.

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 8 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.amf-france.org et www.dom-finance.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité à compter du 2/9/2022.

La performance de l'OPCVM sera calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM :

10/08/2006

DATE DE CREATION DE LA PART :

10/08/2006

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS

DE LA PERIODE : --

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : SOCIETE GENERALE

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

DÔM FINANCE - 39, rue Mstislav Rostropovitch - 75017 – PARIS.

Tél. : 01 45 08 77 50

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.dom-finance.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion

REGIME FISCAL :

Le fonds DÔM QUANTALYS 60 est admissible en tant qu'Unité de Compte dans les contrats d'assurance vie. La qualité de copropriété du Fonds le place de plein droit en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés. En outre, la loi exonérée de l'impôt les plus-values de cessions de titres réalisées dans le cadre de la gestion du FCP, sous réserve qu'aucune personne physique, agissant directement ou par personne interposée, ne possède plus de 10 % de ses parts (article 150-0A, III-2 du Code général des impôts).

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur de parts est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans le Fonds. Le fonds ne proposant que des parts de capitalisation, le régime fiscal est celui de l'imposition des plus-values sur valeurs mobilières applicable dans le pays de résidence du porteur, suivant les règles appropriées à la situation du porteur (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés...). Selon le régime fiscal du porteur de parts, les plus-values éventuelles liées à la détention de parts de l'OPCVM peuvent donc être soumises à taxation. Les porteurs de parts du fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur charge de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

La responsabilité de DÔM FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

DÔM FINANCE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/11/2022.